

Prêt d'honneur création, reprise et croissance

INITIATIVE LOZERE

Présentation du dispositif

Proposer un prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie personnelle, destiné à renforcer les fonds propres des entrepreneurs.

Le prêt d'honneur permet de compléter le plan de financement et de consolider le projet entrepreneurial.

Conditions d'attribution

À qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Entreprise en création, reprise ou développement relevant du RCS ou du RM.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets doivent être implantés en Lozère et concerne :

- la Création d'entreprise,
- la Reprise d'entreprise,
- le Développement d'entreprise.

Le prêt accompagne les entrepreneurs dans la réalisation de leur projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise.

Les projets de développement peuvent notamment concerner :

- la diversification de l'offre pour répondre aux nouveaux modes de consommation,
- le recrutement de nouveaux salariés,
- l'investissement dans l'achat de matériel.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'un prêt d'honneur à taux zéro, accordé à la personne physique et non à l'entreprise, sans garantie personnelle.

- Montant : de 2 000 € à 7 500 € par créateur.
- Montant majoré : jusqu'à 12 000 € lorsque le projet prévoit au moins 3 emplois créés ou maintenus.
- Taux d'intérêt : 0%.

Pour quelle durée ?

La durée de remboursement est comprise entre 1 et 5 ans maximum.

Un différé de remboursement d'un an maximum peut être accordé.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Le porteur de projet doit prendre contact avec Initiative Lozère afin d'étudier son projet et les possibilités de financement.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Dirigeant
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE LOZERE

- **Initiative Lozère**
16 boulevard du Soubeyran
BP 81
48002 MENDE
Téléphone : 04 66 49 00 33
Télécopie : 04 66 65 35 29